

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mars 2023

GARANTIR L'ACCÈS SÛR ET TRANQUILLE À LA NATURE POUR TOUS LES FRANÇAIS
- (N° 886)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD3

présenté par

M. Cordier, M. Bourgeaux, M. Brigand, M. Gosselin, M. Dubois, M. Dumont,
Mme Frédérique Meunier, Mme Serre, M. Le Fur, Mme Périgault, M. Schellenberger,
M. Di Filippo et M. Hetzel

ARTICLE UNIQUE

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La chasse est indispensable pour la gestion des espaces forestiers, agricoles et ruraux et les chasseurs ont un rôle prépondérant, dans le cadre des Groupement d'intérêt cynégétique (GIC), dans la gestion cynégétique et la protection de la faune sauvage et de ses habitats.

Les chasseurs - qui ont fait des efforts importants en matière de sécurité ces dernières années - paient une cotisation pour avoir le droit de chasser.

Interdire la chasse le dimanche reviendrait à exclure une grande partie des chasseurs qui travaillent en semaine.

Il convient donc de supprimer cet article.